

Montréal, 7 nov. 1863.

L'Hon. L. A. Dessaulles. Cher monsieur, Quoique je ne fusse pas présent à votre lecture sur le progrès, faite devant l'Institut-Canadien, dans l'hiver de 1858, je me rappelle parfaitement que le lendemain ou sur lendemain, ayant entendu parler des accusations portées contre vous à son sujet, je demandai à une personne qui me dit l'avoir entendue, s'il était vrai que vous eussiez développé l'idée que le genre singe fut la souche de l'espèce humaine. Cette personne me dit que rien n'était plus ridicule qu'une pareille accusation, et que rien dans votre lecture ne comportait cette absurdité.

plendri sur sa physionomie, comme un rayon de soleil sur un miroir. Quand deux rivières sur le point de se joindre ont reversé la digue qui les séparait encore, on voit leurs flots bouillonnants au premier moment de leur rencontre, puis se confondre aussitôt pour ne former qu'un seul et même fleuve qui descend calme et majestueux vers la mer. Il en est ainsi de l'amour de la duchesse et d'Olivier. Aux brûlantes agitations qui avaient accompagnées les premiers épanchements, la première fusion de leurs cœurs, succéda bientôt une émotion plus profonde encore, mais calme et recueillie.

longues années au moyen d'appels directs ou indirects à tous les mauvais penchants de la nature humaine, a reçu le coup de grâce à la dernière session et le pays, débarrassé des griffes du brigandage administratif, va dorénavant profiter de l'expérience du passé, et se préoccuper, par la réforme de ses institutions, contre le retour des hommes qui l'ont trompé et mal administré. Comme le plus grand bienfait dont la Providence puisse favoriser un pays est de le débarrasser d'un mauvais gouvernement, nous lui devons sans doute hommage et reconnaissance pour la protection qu'Elle a bien voulu donner au parti qui, quoiqu'il ait été dénoncé dans tant de chaînes, était néanmoins le seul qui eût sincèrement la volonté de ramener l'économie et l'équilibre dans le budget et la moralité dans l'administration.

lecteur du Canadien va-t-il dénier de la sincérité d'aujourd'hui? Voici maintenant quelle était la question. Le 22 Février 1858, M. Dessaulles faisait, dans la salle de l'Institut-Canadien, une lecture sur le progrès. Il développait dans cette lecture le système de Geoffroy St. Hilaire sur la succession des espèces géologiques et la série non interrompue de êtres organisés particuliers à chaque époque, mais se perfectionnant toujours à mesure que l'on approchait de celle où l'homme lui-même allait enfin apparaître sur le globe pour y introduire la raison et l'intelligence. Il montrait la série animale se terminant au singe, type animal le plus rapproché de l'homme, et une fois la création complète en quelque sorte, une fois la terre suffisamment préparée à recevoir celui qui devait être le roi, l'homme, le plus haute expression de l'activité créatrice sur le globe, le seul être qui ait été marqué du sceau divin de la pensée et du libre arbitre. L'homme apparaît et la grande œuvre de la création est terminée.

te coluite; qui sont encore, par l'état de leur instruction et le fait de leur talent, incapables de juger cette lecture même en la lisant et en l'étudiant; qui n'ont pas encore lu dix volumes et n'ont pas encore accouché d'une seule idée leur appartenant; trois cervelles en un mot ou la pensée n'a pas encore élu domicile et ou rien encore n'indique qu'elle doive jamais entrer, ont signé des lettres préparées pour eux par Maître Cyrille. Il fallait affirmer ce dont Cyrille avait besoin, et il réussit à trouver trois colonniers de sa trempe qui n'ont pas même en la perspicacité de songer qu'après tout, si M. Dessaulles avait conservé son manuscrit, leurs colonnes seraient de suite patentes à tout le monde. Car que le lecteur veuille bien le remarquer, tout ce qui est affirmation dans les lettres de A. Ouimet, de M. Garault, et de J. A. Mousseau, que nous citons plus loin, est fait avec une parfaite sincérité et pré-emptive, vu que rien dans la lecture, ne comporte, de près ou de loin, les grossières absurdités que les trois Thésistes enrégimentés par Cyrille attribuent à M. Dessaulles.

Le gouvernement, nous dit-on, vient de faire une nouvelle convention avec la compagnie Allan pour le transport des mailles anglaises, moyennant un subside annuel de \$200,000 au lieu de \$416,000 accordés il y a trois ans par le gouvernement du pillage. Puisque la maison Allan est encore trop heureuse de conserver le contrat à ce prix, que peut-on dire des ministres incapables ou des gardiens infidèles du trésor, qui jetaient annuellement à cette maison \$216,000 de trop? Les journaux qui ont défendu le dernier gouvernement à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre:

L'histoire d'un CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

Voilà maintenant celle de M. Le Dr. Codere. L'Hon. L. A. Dessaulles, M. C. L. Cher monsieur, En réponse à votre lettre d'hier, je dois vous dire que j'étais présent à votre lecture sur le "Progrès" faite le 22 Février 1858, devant l'Institut-Canadien, et que je n'ai rien entendu dans cette lecture qui me parût comporter l'idée que le genre humain eût sa souche dans le genre singe, et ne constituât qu'un perfectionnement sur lui. Quant à l'absurdité qu'on vous accuse d'avoir exprimée, savoir: "que l'espèce humaine n'est qu'un perfectionnement sur le singe, je n'ai jamais entendu dire cela, et je ne l'ai jamais écrit. Je suis un homme qui n'a jamais été considéré, par vos amis, comme un platonicien plus ou moins spirituelle, et ce serait avoir une pauvre idée de l'intelligence de notre population que de croire que cette phrase ait pu être prise au sérieux, par qui que ce soit. J'ai l'honneur d'être, etc. JOSEPH DOUTRE.

La présence même des domestiques ne gênait en rien les deux jeunes gens. Il y avait désormais entre eux une telle entente qu'ils se comprenaient sans se parler et qu'un regard suffisait pour faire une tendre parole du mot le plus insignifiant. La duchesse raconta gaîment à son convive le complot qu'on avait ourdi contre lui. Puis elle ajouta après un instant de silence. — Ecoutez, mon ami, il me serait pénible de penser que votre amour pour moi vous ait empêché de remplir votre devoir envers votre pays. Si votre présence ici compromettrait en quoi que ce soit les intérêts que vous avez pris l'engagement de soutenir, quittez-moi, je vous prie. — Mou Dux, madame, reprit Olivier avec le doux sourire de l'amour heureux et confiant, en restant auprès de vous je ne sacrifierai aucun devoir. La France n'a de préférence pour aucun des prétendants qui se disputent la main de la princesse. Si j'ai accepté le poste de X..., inférieur, il est vrai, à ceux que j'aurais pu obtenir, c'est uniquement afin de respirer le même air que vous — Et le due qui croyait... murmura la duchesse. Décidément, les diplomates se trompent quelquefois. — Surtout lorsqu'il retourne cœur, dit Olivier. — Prenez garde, monsieur, vous oubliez que vous-même... — Oh! moi, je ne suis qu'un diplomate d'occasion, interrompit Olivier... un diplomate par amour, infortuné et tout bas. ALFRED DE BREHAT. (A continuer.)

voit juger les autres! Et pourtant regardant cette tête, et son développement; le cerveau est énorme, eh bien, point de cervelle. Et remarquez que l'homme se souvient de tout cela, au point qu'il l'affirmerait sous serment!! Et rien de tout cela n'existe dans la lecture!! Lui, ce pourfendeur des athées, se déclare prêt à affirmer sous serment ce qu'il n'a pu entendre, puisque rien dans la lecture n'y a trait ni de près ni de loin!! Le Mousseau voudrait-il bien nous dire à quels temps les Saintes Ecritures ont remporté la création de l'homme? LES TEMPS MENTIONNÉS DANS LES SAINTES ECritURES!! Et cela tient une plume!! Voilà l'espèce qui s'identifie à la religion et qui n'est, dans le monde, que la maladie de la religion, comme elle y personifie la négation de la vérité et du talent. Une quatrième lecture a été faite, celle de M. MARTIN, gardien de l'Institut à cette époque et qu'on est un peu surpris de voir en cette affaire; mais comme M. Martin a seulement entendu dire, son affirmation ne mène à rien. M. Dessaulles avait décidé de commenter sa lecture à l'assemblée, mais en cas que l'on ne prétendit qu'il avait pu la modifier depuis qu'elle avait été lue, il se munit de lettres suivantes, écrites par des hommes qui avaient alors assez de maturité, de jugement et d'instruction tout ensemble pour apprécier un travail sérieux, et qui prouvaient ce que les gens instruits et de bon sens avaient compris. Ni M. Garault, ni A. Ouimet, ni J. A. Mousseau, n'avaient 21 ans en Février 1858; pendant que MM. Doutré et Codere étaient alors des hommes murs et instruits; et si M. Lanctot était aussi alors au-dessous de 21 ans, sa lettre, comparée à la lecture, prouve qu'il l'a parfaitement comprise, pendant que les lettres des trois esprits de la patrie, rapprochées de la lecture, prouvent qu'ils n'en ont pas compris le premier mot, ou qu'ils ont sciemment faussé la vérité. Celle de M. Cassidy, qui n'assistait pas à la lecture, prouve néanmoins que d'autres personnes que les trois gènes qui ont si bien compris et si bien rapporté ce qu'ils n'ont jamais pu entendre, ont compris exactement le contraire, et le texte de la lecture est toujours là pour confirmer la vérité et l'intelligence des uns et l'ignorance et la malhonnêteté des autres. Voilà donc la lettre de M. Doutré: Montréal, 4 novembre 1863. Mon cher Monsieur, Vous pouvez faire usage de mon nom, comme affirmant sans hésitation les faits suivants: 1° J'étais présent à votre lecture sur le "Progrès" le 22 Février 1858. 2° Rien dans cette lecture ne pouvait comporter l'idée que le genre humain eût sa souche dans le genre singe, et ne fût qu'un perfectionnement sur lui. 3° L'assertion du contraire n'a jamais été considérée, par vos amis, comme un platonicien plus ou moins spirituelle, et ce serait avoir une pauvre idée de l'intelligence de notre population que de croire que cette phrase ait pu être prise au sérieux, par qui que ce soit. J'ai l'honneur d'être, etc. JOSEPH DOUTRE.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — Nos lecteurs voudront bien nous pardonner de revenir un peu longuement sur les deux assemblées qui ont eu lieu à St. Hyacinthe dimanche dernier. Intéressé dans le débat comme l'est le rédacteur de cette feuille, peut-être attaché-il plus d'importance à certains faits qu'il ne le devrait, mais d'un autre côté il a été si persistamment et si énergiquement calomnié depuis deux ans; qu'on a répondu contre lui dans les public des accusations si odieuses et des mensonges si lâches qu'il se croit en droit de présenter aux lecteurs du Pays une justification un peu complète. Elle ne le sera jamais assez peut-être pour atteindre la calomnie partant où elle aura pu pénétrer. L'assemblée de dimanche dernier n'était que la conséquence de celle qui avait eu lieu le 25 octobre. A celle-ci, le nommé Cyrille Boucher, traité de calomniateur par M. Dessaulles, avait dit qu'il n'avait pas ses preuves avec lui, et M. Dessaulles avait insisté à ce qu'on lui donnât un répit pour qu'il pût se les procurer. Pour faire voir à notre jeune confrère du Canadien avec quelle légèreté il a parlé de cette affaire, quand il a pu se résoudre à dire, que c'était dans la Minerve et le Courrier de St. Hyacinthe que se trouvaient les apparences de la sincérité, nous lui rappellerons que cette dernière feuille s'exprime comme suit mardi dernier, au sujet de la remise de l'assemblée. L'on se rappelle que à la discussion, il y avait deux jours, avait été remise à ce sujet de la lecture de M. Dessaulles sur le progrès. M. Boucher se devait, d'après ce qu'il avait dit, de nous démontrer que les personnes qui avaient entendu cette lecture, n'avaient rien dit de contraire à ce que nous venons de dire. La même feuille dit à cet égard que M. Dessaulles avait insisté à ce qu'on lui donnât un répit pour qu'il pût se les procurer. Pour faire voir à notre jeune confrère du Canadien avec quelle légèreté il a parlé de cette affaire, quand il a pu se résoudre à dire, que c'était dans la Minerve et le Courrier de St. Hyacinthe que se trouvaient les apparences de la sincérité, nous lui rappellerons que cette dernière feuille s'exprime comme suit mardi dernier, au sujet de la remise de l'assemblée. L'on se rappelle que à la discussion, il y avait deux jours, avait été remise à ce sujet de la lecture de M. Dessaulles sur le progrès. M. Boucher se devait, d'après ce qu'il avait dit, de nous démontrer que les personnes qui avaient entendu cette lecture, n'avaient rien dit de contraire à ce que nous venons de dire. La même feuille dit à cet égard que M. Dessaulles avait insisté à ce qu'on lui donnât un répit pour qu'il pût se les procurer.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — Les finances étaient, il n'y a qu'un an, dans un état désastreux, avec la banqueroute pour perspective, et nous sommes aujourd'hui sés d'un meilleur avenir. Le parti qui a gouverné depuis

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — Les finances étaient, il n'y a qu'un an, dans un état désastreux, avec la banqueroute pour perspective, et nous sommes aujourd'hui sés d'un meilleur avenir. Le parti qui a gouverné depuis

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — Les finances étaient, il n'y a qu'un an, dans un état désastreux, avec la banqueroute pour perspective, et nous sommes aujourd'hui sés d'un meilleur avenir. Le parti qui a gouverné depuis

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — Les finances étaient, il n'y a qu'un an, dans un état désastreux, avec la banqueroute pour perspective, et nous sommes aujourd'hui sés d'un meilleur avenir. Le parti qui a gouverné depuis

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — Les finances étaient, il n'y a qu'un an, dans un état désastreux, avec la banqueroute pour perspective, et nous sommes aujourd'hui sés d'un meilleur avenir. Le parti qui a gouverné depuis

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de fil en aiguille, mais il doit y avoir quelqu'un au fait des pégrinations du check et du gouffre ou goussout où il a fini par se loger. Nous ne désespérons pas encore de pouvoir écrire quelque jour une histoire édifiante et curieuse à propos d'un check donné à propos d'un subside océanique. Ces choses viennent toujours tôt ou tard, mais quelquefois néanmoins un peu tard pour confondre à temps les honnêtes administrateurs de la chose publique. Voilà donc la compagnie heureuse de recevoir \$200,000 et de signer un contrat beaucoup plus strict et onéreux pour elle que n'était l'autre sur nombre de détails. Si le ministre du pillage n'était pas tombé, aurait-il, ou non, annulé le contrat? La province aurait-elle, ou non, fait cette économie de \$216,000? Le Journal de Québec va-t-il nier que ce soit la diminution de dépense 1.

de l'homme à propos de cette énorme et inutile addition à nos dépenses voudraient-ils bien nous faire comprendre la nécessité qu'il y avait alors de jeter \$216,000 en nature au monarque? Puisque la compagnie insiste à conserver son contrat avec \$216,000 de moins, y avait-il une bien grande nécessité de les lui allouer? Est-ce que personne ne pourra plus lire l'histoire de cette transaction, suspecte alors à tant de titres? Nous pensons qu'elle pourrait tout se résumer dans le titre: HISTOIRE D'UN CHECK et qu'en sachant où le check est allé, on aurait la clé de l'histoire. Nous ne laissons pas assez pour nous charger de la raconter de

COUR DE CIRCUIT.—Les causes appelées de la Cour de Circuit sont continuées au terme de Décembre.

COUR D'APPEL.—Le terme extraordinaire de la Cour d'appel a commencé hier sous la présidence du juge en chef LaFontaine.

L'HON. M. SICOTTE.—L'hon. M. Sicotte est parfaitement rétabli de la sérieuse indisposition qui l'a retenu au lit pendant quelque temps.

NOUVELLES TROUPES POUR LE CANADA.—Le dernier numéro de l'United Service Gazette de Londres, annonce que le 45^e régiment qui est maintenant campé à Cragh et le 58^e en garnison à Dublin, ont reçu ordre de s'embarquer pour le Canada.

NON MOT.—Un fait fort inattendu est survenu chez Mme d'Aligre, et l'on y méditait beaucoup. « En vérité, disait M. de Lauragut, si avec son pain on ne mangeait pas ici son prochain, il faudrait mourir de faim. »

CADEAU AU CONSUL FRANÇAIS.—Les citoyens de Québec se proposent de faire au Consul Français, le baron Gaudré Boitard, un cadeau consistant en une colonne en argent.

La vente de ferronneries aux salles d'encan de M. Alex. Bryson se continuera ce soir. De nouvelles consignations que l'on vient de recevoir seront offertes en vente.

FROMAGE DE GRUYERE ET AUTRES.—Venant d'être reçus et à vendre les différents Fromages Anglais recherchés et renommés.

FROMAGE AMERICAIN.—De différentes Fromageries.

FROMAGE DE GRUYERE, tout frais et d'une qualité tout à fait supérieure.

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.—SERA VENDUE, dans le Bureau des Notaires Sussignés, à MONTREAL, Petite rue St. Jacques, No. 20.

AVIS SPECIAUX.—EAU DE FLORE DE MURRY ET LANMAN.—La chimie a inventé une foule de moyens pour produire des imitations d'essences de fleurs; cependant, l'odeur qui s'exhale de fleurs naturelles lorsque la base les raffraîchit, ne peut être imitée.

AVIS.—Les créanciers de la succession vacante de feu PETER COWAN, ont été convoqués par les sous-signés, pour se réunir au bureau du sousigné, à St. Andrews, le 21 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS SPECIAUX.—LE GRAND REMEDE ANGLAIS.—Celebres Pilules de Sir James Clarke, pour les Hémorrhoides.

AVIS.—Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, l'empâtement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, leur blancheur et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre ces pilules guériront.

AVIS.—VERS D'OXFORD, de la ville de Québec, Commis Marchand, pour un condensateur à vapeur d'eau salin et fourneau à eau douce aux machines à vapeur.

PERDUE.—Vers Deux Heures et Demie hier après-midi sur le Marché Bonsecours, une Vieille Bourse en peau de chat, contenant environ HUIT DOLLARS et trois cent QUATRE en pièces américaines, et les QUATRE autres en troquets.

VENTE PAR ENCAN.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

MARCHANDISES.—NON-RECLAMÉS.

Fer de Fonte.—Harnais, Boîtes, Coffres, Outils pour ouvriers, Pistoles, Haches, Montres d'argent.

D'autres articles utiles.—MONTREAL, 10 novembre 1863.

AVIS.—Les créanciers de la succession vacante de feu PETER COWAN, ont été convoqués par les sous-signés, pour se réunir au bureau du sousigné, à St. Andrews, le 21 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

AVIS OFFICIELS.—dans le comté d'Ontario, Charpentier, pour une amélioration dans les mouvements mécaniques pour régler la vitesse des machines.

VENTES A L'ENCAN.—PAR ALEX. BRYSON. FERRONNERIES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR SCOTT ET FILS. GRANDE VENTE DU COMMERCE, PAR CATALOGUE.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

VENTES A L'ENCAN.—PAR BENNING ET BARSALOU. MARCHANDISES SECHES.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

AVIS.—MONTREAL, le 12 novembre 1863.

